

Dépistage Gratuit de la Covid-19 dans votre ville

Sans rendez-vous

(Munissez-vous de votre carte vitale et pièce d'identité)

L'Agence régionale de santé et votre commune vous facilitent
l'accès aux tests de la Covid-19. Rendez-vous à

LECELLES
Salle des Fêtes
3408 Rue des Fèves

MERCREDI 23 FÉVRIER
de 9h à 17h

Pour nous, pour nos proches, pour ralentir l'épidémie, testons-nous !

Le nombre de malades de la Covid-19 augmente dans votre secteur. Pour éviter toute reprise épidémique et prendre en charge rapidement les personnes positives à la Covid-19, l'Agence régionale de santé et votre commune vous invitent à vous faire dépister **gratuitement**.

Les **enfants de moins de douze ans** peuvent également réaliser un test salivaire. Si vous avez plus de douze ans et que vous ne pouvez pas réaliser un test PCR pour des raisons médicales, vous pouvez exceptionnellement bénéficier d'un test salivaire, sur présentation d'une ordonnance de votre médecin.

■ J'ai fait un test dernièrement, pourquoi en refaire un ?

Un test permet de savoir si on est malade au moment où on fait ce test. Depuis votre dernier test, vous pouvez avoir été en contact avec la Covid sans le savoir et donc être contagieux.

■ Pourquoi est-il important de s'isoler quand on a la Covid ?

Les personnes qui ont la Covid sont contagieuses lorsqu'elles ont des symptômes, avant l'apparition des symptômes, mais aussi sans symptôme. C'est la raison pour laquelle, si vous êtes susceptible de tomber malade ou si vous êtes malade, l'isolement est le meilleur moyen pour éviter de contaminer d'autres personnes.

■ Sur place : un accompagnement personnalisé

Sur place, vous pourrez bénéficier de conseils pour l'application des gestes barrières au quotidien. En cas de test positif, vous serez aidé pour identifier et protéger les personnes auxquelles vous auriez pu transmettre le virus. Vous serez également invités à prendre contact avec votre médecin traitant ou un médecin généraliste, afin d'initier la prise en charge médicale et la mise en place de la surveillance. Les médiateurs LAC délivrent le pass sanitaire, si le test est négatif.